

## LA LOCATION DES INSTRUMENTS

Dès leur entrée au conservatoire, les élèves ont la possibilité de louer un instrument de musique selon les disponibilités du parc instrumental du conservatoire.

La location des instruments de musique est réservée aux élèves de l'initiation 2 à la fin du premier cycle instrumental, soit cinq ans au maximum.

### LES INSTRUMENTS LOUÉS PAR LE CONSERVATOIRE :

Bois	Cuivres	Cordes	Polyphoniques
Flûte traversière	Cor	Violon	Guitare
Piccolo	Trompette	Alto	Xylophone
Clarinette	Cornet à pistons	Violoncelle	Clavinova
Basson	Trombone	Contrebasse	Harpe
Saxophone	Euphonium (tuba)		
Hautbois	Saxhorn		

### ASSURANCES :

Avant l'attribution de l'instrument, l'emprunteur doit produire une attestation d'assurance (spécifique instrument) couvrant les risques de perte, vol, bris ou dégradation selon les caractéristiques et la valeur de l'instrument communiquées par le conservatoire.

Le contrat d'assurance est à renouveler annuellement le temps de la location.

### LES TARIFS DE LOCATION :

Droit de location		Forfait entretien	
Montant forfaitaire annuel (les droits de location bénéficient des mêmes exonérations que les frais de scolarité)		Chaque retour définitif de l'instrument donne lieu à facturation d'un forfait entretien (aucune exonération n'est appliquée à ce forfait entretien)	
1 <sup>re</sup> année de location	<b>68 €</b>	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant une année scolaire	<b>31 €</b>
2 <sup>e</sup> année de location	<b>99 €</b>	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant deux années scolaires	<b>42 €</b>
3 <sup>e</sup> année de location	<b>126 €</b>	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant trois années scolaires	<b>58 €</b>
4 <sup>e</sup> année de location	<b>162 €</b>	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant quatre années scolaires	<b>73 €</b>
5 <sup>e</sup> année de location et au-delà	<b>215 €</b>	Forfait entretien pour la location du même instrument pendant cinq années scolaires	<b>89 €</b>
		Forfait entretien pour la location du même instrument au-delà de cinq années scolaires	<b>116 €</b>
<b>Remboursement d'un instrument de musique et / ou d'un accessoire musical (archets notamment) en cas de non-restitution</b>	<b>À l'unité</b>	Sans objet	<b>Valeur d'assurance du matériel prêté</b>